

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours  
de  
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général  
de  
l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)

A l'occasion de la Réunion internationale d'experts sur le programme de l'UNESCO  
visant à sauvegarder les langues en péril

UNESCO, 10 mars 2003

Mesdames et Messieurs les experts,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux, en ouvrant cette réunion d'experts, de vous souhaiter à tous la bienvenue à l'UNESCO. Permettez-moi d'abord de vous remercier de partager si volontiers avec nous vos connaissances et votre expertise. Mes remerciements vont aussi à la Commission nationale des Pays-Bas pour l'UNESCO qui coparraine cette réunion pour sa coopération et son appui.

La question des langues en péril est un aspect clé de celle, plus vaste, de la préservation de la diversité linguistique du monde. La question de la diversité linguistique occupe à son tour une place de choix au sein de débats encore plus vastes, tels que ceux qui concernent la diversité culturelle, la langue et l'éducation, ainsi que la communication à l'ère des sociétés du savoir. Je voudrais donc indiquer brièvement les principales voies que l'UNESCO suit pour protéger les langues en péril.

Les Etats membres de l'UNESCO voient dans la préservation de la diversité culturelle de l'humanité l'une des tâches les plus importantes de l'Organisation. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et le Plan d'action qui l'accompagne indiquent expressément que notre patrimoine linguistique fait partie intégrante de cette diversité. Adoptée à l'unanimité par les Etats membres de l'UNESCO lors de la dernière Conférence générale en novembre 2001, la Déclaration offre un cadre de référence essentiel pour examiner les rapports entre diversité linguistique et diversité culturelle. Elle reconnaît en outre le lien important qui unit la diversité culturelle et la biodiversité, dont dépend une grande partie de l'action aux fins du développement durable ; c'est un lien qui s'exprime pour une grande part au travers des questions de diversité linguistique.

A l'évidence, la préservation de la diversité linguistique du monde a été et demeurera un élément important du travail de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence. Depuis des années, les Secteurs de l'éducation et de la culture se préoccupent très directement et avec persévérance des questions touchant aux langues. Mais les temps changent et des besoins nouveaux, d'autres questions font leur apparition : aujourd'hui, par exemple, notre Secteur de la communication et de l'information joue un rôle moteur dans l'établissement d'un projet de recommandation sur le multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, texte qui vise, entre autres choses, à promouvoir l'utilisation d'un nombre de langues aussi élevé que possible dans le cyberspace.

Pour l'UNESCO, la préservation de la diversité linguistique est donc le contexte immédiat dans lequel s'inscrit le souci de protéger les langues en péril, ce qui rattache ce souci à tous les autres domaines de compétence de l'Organisation. Comme vous le dira cet après-midi M. Bouchenaki, sous-directeur général pour la culture, l'UNESCO a commencé à réfléchir sérieusement à la question des langues en péril il y a une dizaine d'années. L'un des résultats concrets de cette réflexion a été *l'Atlas des langues en péril dans le monde*, publié en 1996 et mis à jour en 2001, qui a suscité un grand intérêt parmi les chercheurs et les journalistes et qui est devenu un ouvrage de référence sur les langues en péril pour le grand public. De fait, la question des langues en péril retient beaucoup plus l'attention depuis une dizaine d'années dans différents secteurs de la société. Mais il reste beaucoup à faire, comme vous le savez tous, j'en suis certain.

L'UNESCO considère que l'identification, la documentation et l'archivage des langues en péril sont essentiels à leur préservation. Mais elle sait qu'il ne sera pas possible de créer des conditions propres à assurer dans les meilleures conditions la survie et le développement de *toutes* les langues. Des activités comme la protection, la promotion et la modernisation des langues exigent manifestement des ressources considérables et ne peuvent donner des résultats que si les communautés concernées voient dans leurs langues ancestrales un élément crucial de leur identité et sont donc animées du désir et de la volonté de continuer à les utiliser.

Mesdames et Messieurs,

Le patrimoine linguistique est aussi une dimension essentielle du patrimoine culturel immatériel, qui bénéficie aujourd'hui d'un rang de priorité élevé parmi les programmes de l'UNESCO. Permettez-moi de vous remettre brièvement en mémoire le processus que j'ai lancé à la suite de la dernière session de la Conférence générale afin d'élaborer un projet préliminaire de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Avec l'aide d'anthropologues et de linguistes de haut niveau, nous avons commencé à élaborer une définition du patrimoine culturel immatériel dans laquelle les langues, et en particulier les langues traditionnelles en péril, étaient considérées comme un élément important.

A la suite de plusieurs réunions d'experts - tenues à Turin (Italie) en février 2001, à Rio de Janeiro (Brésil) en janvier 2002 et au Siège de l'UNESCO à Paris en mars-avril 2002 - un projet de définition a été recommandé à la première session de la Réunion intergouvernementale d'experts qui a eu lieu à Paris en septembre 2002. Cette session a été suivie d'une deuxième, tenue ici le mois dernier (février 2003), qui a été l'occasion d'un débat très riche sur le rôle et la place des langues dans le patrimoine culturel immatériel. Je voudrais ajouter que nous avons reçu un appui précieux de l'Université de Leyde aux Pays-Bas, où un groupe d'experts a préparé un glossaire de la terminologie scientifique utilisée pour comprendre le patrimoine culturel immatériel.

Sur la base de cette documentation et des observations formulées par un grand nombre d'Etats membres au sujet du premier projet de proposition, la Réunion intergouvernementale d'experts, à sa dernière session, a proposé que la définition du patrimoine culturel immatériel englobe - entre autres choses - "les traditions et expressions orales, y compris la langue en tant que vecteur du patrimoine culturel immatériel".

Etant donné que le travail ne manque pas dans d'autres domaines, j'ai décidé de convoquer une troisième session de cette Réunion intergouvernementale d'experts en juin ou en juillet. Je serai en mesure de présenter à la Conférence générale, à sa 32<sup>e</sup> session, en octobre prochain, un projet préliminaire de convention sur le patrimoine culturel immatériel comme elle me l'a demandé à sa 31<sup>e</sup> session.

Cet examen rapide du processus d'élaboration d'un texte normatif important sur le patrimoine culturel immatériel l'indique, la question des langues est l'un des principaux points que soulève l'établissement d'un instrument dans ce domaine précis, qu'il influencera profondément à l'avenir.

Mesdames et Messieurs,

En dépit des programmes déjà nombreux qui ont été entrepris dans le monde entier et sont encore en cours, il est clair qu'il faut faire beaucoup plus. L'UNESCO, elle aussi, doit rénover et renforcer son rôle en matière de protection des langues en péril en s'appuyant sur l'engagement qu'elle a pris de favoriser notre diversité culturelle.

J'attends beaucoup de cette réunion, qui rassemble d'éminents linguistes, de remarquables spécialistes des politiques linguistiques ainsi que des représentants de grandes universités et de la société civile du monde entier.

L'UNESCO se réjouit de votre contribution. Je peux vous donner l'assurance que nous écouterons vos exposés et vos débats avec grand intérêt : nous voulons nous nourrir de vos opinions et de votre expérience. Mais surtout, nous avons hâte d'entendre les solutions constructives et concrètes que vous pouvez proposer face au péril qui menace diverses langues dans différentes régions du monde. Nous espérons aussi tirer les leçons des choix méthodologiques que vous faites et des raisons de ces choix. Enfin, nous voulons savoir le pourquoi et le comment de votre définition du problème des langues en péril.

J'espère que vous pourrez proposer des orientations concrètes et réalistes qui aideront l'UNESCO à définir clairement son rôle dans la sauvegarde des langues en péril et lui permettront ainsi d'aider ses Etats membres à préserver leur patrimoine linguistique pendant les années à venir. Je formule des vœux pour le succès de vos délibérations sur ces questions importantes.

En conclusion, permettez-moi de mentionner le partenariat de l'UNESCO avec Discovery Communications Inc., qui vise à célébrer la diversité et à appeler l'attention sur les langues en péril dans le monde entier. Je propose que nous regardions ensemble neuf des premières vignettes produites dans le cadre de ce partenariat avec Discovery. Mais auparavant, je donne la parole à M. Maurice Paleau, vice-président de Discovery Networks International.

Je vous remercie.